Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260825-2026_08_65-DE

Commune de Plouneour-Brignogan-Plages

❖❖❖❖❖

Canton de LESNEVEN

❖❖❖❖❖

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202608.65

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-cinq août, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-et-un août de la même année, par Pierre ABAUTRET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Jean-Cassien LORIDANT, Robert BOULAIS.

Excusés : Jean-Claude ROUDAUT, Fabien BUORS, Mariannick LE MENN, Marylène SALOU.

Pouvoirs : Jean-Claude ROUDAUT à Nathalie CORRE, Fabien BUORS à Adrien MORVAN, Mariannick LE MENN à Frédérique BELLIER, Marylène SALOU à Patrice LELOUP.

Secrétaire de séance : Valérie SEVILLON

Rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) de la Communauté Lesneven Côté des Légendes

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été présenté en conseil communautaire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 24 novembre 2025.

La Chambre Régionale des Comptes a notifié par courriel le 25 novembre 2025 à la commune de Plounéour-Brignogan-Plages ce rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes concernant les exercices 2019 et suivants.

Le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages est invité à en prendre acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanité

- Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes concernant les exercices 2019 et suivants.

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 25 août 2026
Le Maire
Pierre ABAUTRET

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES 29890

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.